

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chambre vaudoise immobilière lance une campagne d'information sur la question de l'amiante

Depuis quelques mois, la question de l'amiante et de ses effets sur la santé revient régulièrement à l'affiche de l'actualité, en particulier dans les cantons de Vaud et de Genève. Un important propriétaire institutionnel vaudois vient d'annoncer qu'il a procédé à une expertise de détection d'amiante de l'ensemble de son parc immobilier. La situation spécifique du propriétaire foncier par rapport à la question de l'amiante n'a pourtant guère donné lieu jusqu'à ce jour à un examen approfondi. La Chambre vaudoise immobilière (CVI), qui regroupe plus de 10'000 membres représentant plus de 17'000 affiliations d'immeubles, a décidé de combler cette lacune en assumant son rôle d'information à l'égard des propriétaires et en leur permettant d'anticiper les problèmes qu'ils pourraient rencontrer dans certaines situations.

Cette volonté de la CVI se manifeste sous la forme de trois initiatives complémentaires :

Une brochure d'information

« Le propriétaire et la question de l'amiante », c'est le titre de la brochure que la CVI publie en vue de fournir aux propriétaires des informations objectives et utiles dans ce domaine.

Cette brochure passe en revue les caractéristiques de l'amiante et les méthodes qui permettent de le détecter. Elle décrit aussi la nature des travaux d'assainissement des immeubles et les circonstances dans lesquelles ils sont nécessaires. Elle comporte enfin une analyse juridique de la question, en distinguant diverses situations de fait : la propriété d'une maison individuelle, celle d'un logement en PPE et celle d'un immeuble locatif.

Cette publication a pour auteurs M. Jean-Louis Genre, architecte, pour la partie technique, et Me Jacques Haldy, docteur en droit, avocat et professeur à l'Université de Lausanne, pour la partie juridique. La CVI les remercie pour la qualité de leur collaboration.

La brochure peut être commandée à la boutique de la CVI (021 341 41 44, mail@cvi.ch) ou sur le site www.cvi.ch (format : 165 x 235 mm, 24 pages, prix : Fr. 25.- pour les membres de la CVI, Fr. 30.- pour les non-membres).

Une expertise amiante à prix réduit

La CVI offre à ses membres la possibilité de procéder à une expertise de détection d'amiante de leur immeuble à prix réduit. La CVI a conclu dans ce but un partenariat avec une entreprise spécialisée, *EPIQR Rénovation*, installée au Parc scientifique de l'EPFL.

Les prestations de l'expertise de détection d'amiante réalisée par *EPIQR Rénovation* comprennent :

- la visite du bâtiment ;
- les prélèvements d'échantillons des matériaux suspects et le repérage de ces matériaux sur les plans de l'immeuble fournis par le propriétaire ;
- l'envoi et la réception des échantillons au laboratoire d'analyse ;
- le rapport d'analyse incluant l'évaluation du degré d'urgence des éventuels travaux d'assainissement à réaliser et des recommandations.

Pour un immeuble d'une surface brute de plancher inférieure ou égale à 2'000 m², le coût d'une telle expertise est de Fr. 2'700.-, hors TVA. Les membres de la CVI se voient accorder un rabais exclusif de Fr. 500.- sur ce montant. Les analyses d'échantillons par un laboratoire agréé par la SUVA, soit en règle générale cinq analyses au prix de Fr. 150.- l'unité, hors TVA, sont facturées à part.

Pour les immeubles d'une surface brute de plancher supérieure à 2'000 m², *EPIQR Rénovation* s'engage à offrir un rabais exclusif de 15% sur le montant de l'expertise aux membres de la CVI.

Cette offre concerne les immeubles construits ou rénovés pendant la période d'utilisation de l'amiante dans le bâtiment, entre 1950 et 1990. Pour pouvoir en bénéficier, il suffit d'être affilié depuis au moins deux ans à la CVI (cotisations de l'année courante et de l'exercice précédent payées) et que l'immeuble concerné soit lui-même inscrit à la CVI depuis au moins deux ans.

Le bulletin d'inscription et les conditions générales de l'expertise de détection d'amiante peuvent être obtenus au secrétariat de la CVI (021 341 41 41, mail@cvi.ch) ou téléchargés sur le site www.cvi.ch.

Un séminaire de formation

Le séminaire d'automne des professionnels de l'immobilier organisé par la CVI, dans la matinée du mercredi 26 novembre 2008, au Forum de Savigny, aura pour thème la responsabilité du propriétaire. La question de l'amiante y sera étudiée de façon approfondie sous l'angle juridique et technique.

Par ces différentes actions, la CVI entend assumer son rôle d'information et de conseils à tous les propriétaires, en leur fournissant les éléments de réflexion et d'anticipation ainsi que les moyens d'agir.



Renseignements complémentaires :

- Olivier Feller, directeur de la CVI, 021 341 41 41
- www.cvi.ch
- www.epiqr.ch

Lausanne, le 3 octobre 2008